



Rapport sur le développement durable

2024



Sommaire

Introduction – Le rapport sur le développement durable	2
I. Présentation de l'établissement et du service public de prévention et de gestion des déchets	2
A. Le champ d'action du SMAV	2
B. Les activités et installations du SMAV.....	3
II. Implication du SMAV dans les objectifs de développement durable.....	6
A. Les grands projets énergétiques.....	6
B. La sensibilisation et la prévention en matière de production de déchets.....	7
Conclusion	10

INTRODUCTION

Le rapport sur le développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, a été codifiée aux articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4310-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre en avant les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du Développement Durable. Outre la présentation des politiques territoriales sur le sujet, il est attendu un développement sur les pratiques et activités menées au sein de la collectivité. Le rapport n'est pas un bilan exhaustif, cependant il s'attache à rendre compte des progrès à réaliser. Compte tenu de l'ampleur des changements à opérer, les actions et politiques menées s'inscrivent dans le moyen et long terme.

Ainsi, le rapport proposé présente dans un premier temps les missions globales de l'établissement, totalement intégré dans une politique de prévention et de gestion des déchets, puis les différents projets qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Présentation de l'établissement et du service public de prévention et de gestion des déchets

Le champ d'action du SMAV

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public intercommunautaire administré directement par les élus des trois territoires membres qui lui ont transféré la compétence du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ces trois territoires sont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

Le SMAV assure l'ensemble des opérations de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour le compte de ses trois intercommunalités adhérentes, ce qui représente environ 167 000 habitants. Le SMAV a également mis en place un service de collecte des déchets auprès des professionnels. Ce service est basé sur le conventionnement et la tarification sur la base d'une redevance spéciale.

L'établissement a l'ambition d'assumer le rôle d'opérateur de référence dans le domaine de l'économie circulaire en Artois à travers quatre objectifs principaux :

- Favoriser la réduction des volumes de déchets collectés,
- Assurer une collecte de plus en plus sélective,
- Valoriser plus et mieux les déchets confiés,
- Expérimenter de nouveaux modes de valorisation des déchets.

L'établissement a toujours eu à cœur de travailler dans une logique de mutualisation, d'optimisation et de maîtrise des moyens mis en œuvre.

Les activités et installations du SMAV

Les installations du SMAV

Implanté sur les communes de Saint Laurent-Blangy et de Tilloy-lès-Mofflaines, à proximité du siège social, l'Ecopôle regroupe une grande partie des installations industrielles et technologiques mises en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets.

On y retrouve donc :

Le centre de transfert des emballages : anciennement ce centre traitait le contenu de la poubelle jaune (emballages recyclables) mais depuis sa fermeture en mai 2021, c'est désormais une plateforme de tri des gros cartons et une zone de transfert des déchets vers les centres de tri du SYMEVAD et de PAPREC.

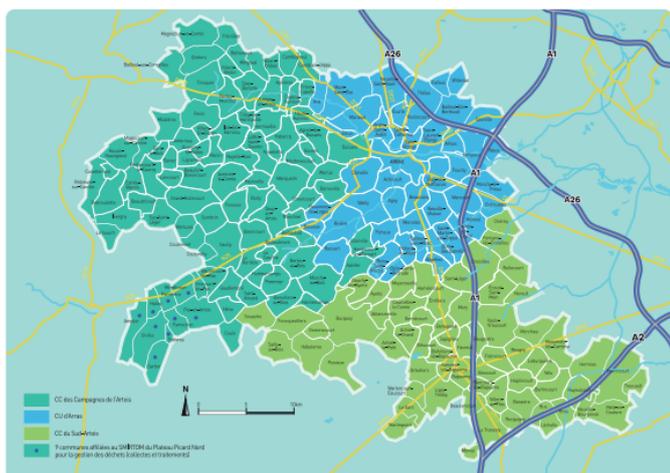
Le Selectrom : cet outil de tri mécano-biologique mis en service fin 2017 assure le traitement des ordures ménagères résiduelles. Véritable équipement de haute

technologie, il permet de séparer les différentes matières en les isolant par opérations successives pour en extraire les composants valorisables comme la matière organique, les produits combustibles et les métaux ferreux. L'objectif est de limiter un maximum les volumes d'ordures ménagères partant en enfouissement.

Le Centre de valorisation multi-filières (CVM) : il réceptionne essentiellement les encombrants, le plâtre et les déchets des professionnels (DAE et OM).

Les plateformes de compostage : elles sont au nombre de deux, l'une est à Rencourt-les-Bapaume, qui termine la maturation de la fraction fermentescible des ordures ménagères issus du

3 INTERCOMMUNALITÉS ASSOCIÉES POUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS



Les services du SMAV concernent la totalité des habitants des trois intercommunalités associées, à l'exception de 9 communes situées à l'ouest du territoire, affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord.



197 communes



71 226 ménages
CUA : 48 247
Sud-Artois : 10 718
Campagnes de l'Artois : 12 261
(données 2020)



167 001 habitants

Selectrom, l'autre à Tilloy-les-Mofflaines, qui reçoit les déchets végétaux issus des déchèteries (tontes de gazon, branchage, feuillages...) ainsi que des professionnels en charge des espaces verts. Très prisé, le compost obtenu est directement exploitable par les agriculteurs de la région pour les cultures.

Les déchèteries : elles sont au nombre de 13. Leur répartition sur le territoire est étudiée pour garantir l'accès de tous les habitants à ce service à moins de 15 minutes de leur domicile. Certaines sont également aménagées pour recevoir les apports des professionnels (qui doivent souscrire une carte d'accès spécifique).



Constat, objectifs et enjeux du territoire

Les performances de collectes sélectives sur le territoire sont supérieures à la moyenne nationale. En 2022 :

- La collecte du verre s'est élevée à 37 kg/hab./an ;
- La collecte des emballages représente 49 kg/hab./an ;
- Les tonnages récupérés dans les déchèteries représentent 188Kg/hab./an hors gravats ;
- La valorisation de 94.69% des ordures ménagères traités par le Selectrom ;
- Le taux de valorisation global est porté à 69.60%.

Cependant, en vue de répondre aux évolutions réglementaires et nos engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le SMAV a engagé une action d'harmonisation et d'optimisation du service public de la collecte des déchets en 2022 et 2023 qui se prolongera dans les prochaines années.

Les enjeux de notre territoire portent sur différents sujets :

Les obligations réglementaires :

- L'amélioration des performances de tri des déchets et de la valorisation matière, organique et énergétique ;
- La mise en place d'un schéma cohérent de captation des biodéchets pour les trois prochaines années de façon à répondre à l'obligation pour la collectivité de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers du territoire ;
- La réduction des matières destinées à l'enfouissement ;
- La recherche de nouvelles filières de valorisation ;
- L'obligation de résultat visant à conserver les soutiens de CITEO sur les emballages issus de la collecte sélective.

A travers un contrat d'objectifs, le SMAV doit donc montrer son engagement sur la mobilisation de moyens afin d'améliorer la performance environnementale et technico-économique de son dispositif de collecte et de tri).

La rationalisation des coûts :

- La formalisation de la matrice des coûts ADEME qui constitue un outil de pilotage visant à adapter la structure de ses coûts et le financement au regard de l'organisation du service et Identifier des pistes de maîtrise de réduction de coûts. Il faut pouvoir répondre aux besoins de communication sur les coûts auprès des élus et des usagers ;
- La rationalisation des coûts de collecte, de transport, de tri et de traitement afin de faire face à la hausse des coûts de traitement en cours et à venir ;
- La refonte des circuits de collecte qui a permis une optimisation des distances parcourues ;
- L'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers qui ont permis d'absorber les reports de tonnages suite à l'ouverture des consignes de tri ;
- Le tri des nouvelles résines permettra une progression estimée à 10 % des quantités recyclées des emballages légers (plastiques, briques, cartons, métaux) et une diminution des refus valorisés énergétiquement ;
- La définition des enjeux et objectifs économiques à l'horizon 2026 mis en parallèle des objectifs de tonnages collectés et valorisés et des ressources matérielles et humaines mobilisées. Ce travail doit aboutir en 2024 à la mise en place d'une nouvelle organisation.
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèteries afin d'autoriser l'accès aux seuls habitants du territoire du SMAV et limiter le nombre de véhicules sur les quais. L'enjeu principal étant la réduction des tonnages collectés et traités ainsi que l'amélioration du taux de valorisation par la réduction des tonnages portés en enfouissement.

La communication :

- Le renforcement des actions de communication en termes de tri et de prévention par la présence terrain des médiateurs de tri ;
- Des actions visant l'augmentation de la pratique du compostage individuel et partagé ;
- La vente de composteurs au prix de 35€ aux particuliers ;
- Des ventes promotionnelles de composteurs sur des périodes courtes au prix de 20€ ;
- La réalisation d'une campagne de communication adaptée permettra la réduction des erreurs de tri ;
- L'organisation de visites de nos installations à destination des élus du territoire ;
- La formation de relais de terrain (élus, associations, bailleurs...) qui facilitent la transmission des informations à destination des usagers ;
- Une politique de prévention forte à destination des différents acteurs de territoire ;
- L'organisation d'une journée portes ouvertes pour faire découvrir les métiers du SMAV ;



La diminution de l’empreinte carbone :

La massification des matières à destination des recycleurs permet une optimisation des chargements ;

La diminution de l’empreinte carbone avec le remplacement d’une partie de la flotte de véhicules pour la collecte des déchets en porte à porte par des BOM Gaz ou des véhicules fonctionnant au bio-Carburant (Oléo 100). Depuis 2022, 18 véhicules carburent aux biocarburants pour une baisse significative des émissions de CO₂ ;

La réflexion sur le développement de la collecte en points d’apports volontaires pour l’équipement des nouvelles zones résidentielles, notamment en milieu rural.

Implication du SMAV dans les objectifs de développement durable

Aujourd’hui, la vocation initiale du SMAV s’est élargie au cadre plus vaste du développement durable.

A côté de la gestion du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l’économie circulaire et le réemploi local.

La structure a mis en place une prime pour encourager la mobilité douce des agents.

Des remplacements de matériels d’éclairages sur nos sites permettront une baisse de la consommation d’électricité.

Le SMAV milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant les actions de prévention en matière de tri, de lutte contre le gaspillage, le réemploi auprès du grand public avec un système de déchèteries inversées et les deux recycleries gérées en interne.

En 2024, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers sera élaboré en partenariat avec l’ADEME.

Un contrat de transition écologique (CTE 2018-2022) est également signé entre la CUA et l’État et dont le SMAV est l’opérateur de référence en matière d’économie circulaire.

Les grands projets énergétiques

Euraméthà & la production de biogaz

La Région Hauts-de-France s’est fixé comme objectif de devenir une des régions leader en Europe de la production de biométhane injecté. En rapportant l’appel à projet régional pour la réalisation d’un technocentre démonstratif autant que productif, le territoire s’est doté d’un outil d’avant-garde pour développer toutes les opportunités de valorisation de la biomasse en circuit-court.

Cet équipement doit être capable de mettre en œuvre et de faire partager l’ensemble des dernières technologies et des savoir-faire intervenant dans le domaine de la méthanisation : recherche et développement, formation des entrepreneurs, concertation avec la population, montage de projets, gestion optimale de l’exploitation, etc.



La Communauté Urbaine d’Arras s’est associée au SMAV et à deux acteurs d’envergure internationale dans la gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables, que sont Veolia et Engie. L’équipement qui représente un investissement de 18 millions d’euros, est sorti de terre en fin d’année 2023, visant une mise en service en avril 2024.

Pour être démonstrateur, l’équipement se veut aussi être un véritable site de production à l’échelle de la rentabilité industrielle. Son objectif de production, 350 Nm³ par heure, réinjecté directement dans le réseau de distribution d’ERDF, correspond à la couverture des besoins de 2000 foyers « moyens », soit l’équivalent de la ville de Saint Laurent-Blangy où il est implanté.

L’ambition d’Euraméthà est la création d’un cercle vertueux avec les déchets. L’équipement absorbera 8 500 tonnes de matières organiques issues de la collecte des ordures ménagères du SMAV, extraite par le Selectrom, ainsi que 25 000 tonnes de biodéchets issus de l’agro-industrie et d’exploitations agricoles aux alentours. Le digestat résiduel du process de méthanisation sera transformé en compost conforme aux normes du plan d’épandage pour fertiliser les sols.

Artois ENR, station de GNV

Le SMAV est actuellement associé avec l’entreprise Mobilité Energie pour développer sur l’éco pôle de Saint-Laurent-Blangy une station de Gaz Naturel pour véhicules (GNV).

Cette station doit permettre de répondre aux besoins de son parc de véhicules, actuellement en conversion aux biocarburants. Elle sera également accessible aux entreprises et aux particuliers.



La sensibilisation et la prévention en matière de production de déchets

Le SMAV développe les actions de prévention comme l'accompagnement à la mise en place de composteurs de proximité et partagé, la promotion de communication directe avec les usagers par une équipe d'animateurs spécialisés, l'animation de stands, la sensibilisation des enfants dans les écoles, la gestion de 2 recycleries (Le cercle des Objets), etc.

Le service consacré à l'éco-citoyenneté et la prévention

L'objectif de ce service est d'améliorer les performances du SMAV en matière de prévention et de valorisation par l'information et la sensibilisation de l'ensemble des habitants du territoire. Il convient de développer et mettre en œuvre des actions ciblées (populations, habitats, territoires...) par différents biais tels que :

- Le développement et le suivi d'un réseau d'acteurs et de relais ;
- La conception d'outils d'animation et de supports pédagogiques ;
- La tenue de tableaux de bord des actions ;
- La tenue de planning sur les programmes annuels d'activités ;
- La préparation et le pilotage de réunions publiques ;
- La rencontre d'habitants sur le terrain (stand, ateliers prévention, contact terrain avec les usagers...).



Les animateurs informent et incitent les habitants à trier correctement leurs déchets. Ils font le lien avec les différents services (pré-collecte, collecte, N° vert, Direction). Ils mènent une politique de communication de proximité qui s'adresse à un public divers. Ils animent les stands et font de la pédagogie. Ils réalisent les états de lieux. Dans les prochaines années continuera les actions engagées pour maintenir et renforcer les liens avec les usagers.

Sur les 9 premiers mois de 2023, 5400 foyers ont été contrôlés pour sensibiliser les habitants aux erreurs de tri. Une information à destination des maires des communes concernées a été produite pour qu'ils connaissent les résultats des contrôles.

En 2024 la démarche de sensibilisation sera amplifiée avec la mise en place progressive de moyens de tri à la source des biodéchets. Toutes ces informations sont reprises au quotidien sur notre SIG via un outil développé en interne.

En 2023, des actions à destination des habitations collectives ont été mises en œuvre avec pour objectif de sensibiliser les usagers, de vérifier les dotations et de

former des relais sur le terrain.

On constate que :

- 27 ateliers ont été organisés dans le cadre de l'événement « J'irai réduire chez vous ».
- 27 animations de stands sur des événements ou salons.
- 19 Sensibilisations (refus de collecte, dépôts PAV, travaux) de mai à décembre.
- 28 contrôles de dotation de mai à décembre.
- 50 Collectes de piles et Cartouches.
- 5400 foyers vus en porte à porte.
- 524 suivis suite à des refus de collecte.
- 467 foyers rencontrés en habitat collectif.
- 22 animations scolaires pour 530 élèves sensibilisés.
- 81 personnes rencontrées lors de réunions publiques.
- 12 stands sur le compostage avec 439 personnes rencontrées.
- 16 stands multithématiques avec 1217 usagers rencontrés.
- 3 formations tri/compostage pour 65 usagers formés.

Les recycleries & les espaces « récup' » dans les déchèteries

Véritables démonstrations de l'économie circulaire, les deux recycleries du SMAV sont des magasins de revente de biens issus des espaces de réemploi dans les déchèteries. Ils sont nettoyés, parfois réparés puis mis en vente. Disposant d'une clientèle fidèle et sans cesse en progression, les recycleries sont ouvertes du mardi au samedi.

En 2024 les objets vendus dans les recycleries seront pesés pour évaluer les tonnages valorisés et ainsi quantifier l'économie de traitement.

Des espaces dédiés au dépôt de matériaux et outillages réutilisables font leur apparition progressivement dans certaines déchèteries du SMAV (Croisilles et Rivière). En trois ans, l'espace de Rivière a permis de récupérer plusieurs tonnes de matériaux (carrelage, parquet, papier-peint, plan de travail, étagères, chutes de bricolages). Un troisième espace verra le jour prochainement.

Les partenariats associatifs et événementiels

Le SMAV est le partenaire privilégié sur le territoire pour la gestion des déchets lors des manifestations. Cette prestation est un service supplémentaire et peut prendre différentes formes : la collecte et la valorisation des déchets, et parfois la tenue d'un stand de sensibilisation destiné au public.

Parmi les différents événements où les équipes du SMAV ont tenu un stand de sensibilisation à la réduction des déchets, on peut notamment retrouver la Fête des Sports à Arras, la Fête Nationale de la Poubelle organisée par Cité Nature, la fête de la Nature à Beaurains, diverses interventions sur les trois intercommunalités et bien-sûr le Main Square Festival (120 000 festivaliers).

Ces stands sont essentiels pour garder un lien avec les usagers du territoire, et répondre ainsi à toutes leurs interrogations quant à la prévention des déchets et les pratiques éco-responsables. Le SMAV procède également à de la sensibilisation directement auprès des exposants lors des événements tels qu'à Terres en fêtes à Tilloy-lès-Mofflaines.

Le SMAV soutient également logistiquement certaines associations comme le World Cleanup Day qui promeut la journée mondiale du nettoyage de la planète. En effet, afin de lutter contre la prolifération des déchets abandonnés dans la nature, des opérations citoyennes sont régulièrement organisées sur le territoire. Le SMAV prête du matériel et conseille sur la gestion des déchets ramassés.

Certains partenariats ponctuels avec des associations ont déjà eu lieu, par exemple la collecte de piles ou la récupération de bouchons de bouteilles plastiques.

Clause environnementale dans la commande publique

En 2020, selon l'Observatoire économique des achats publics, 18 % des marchés publics comprenaient une clause environnementale, contre 6,7 % en 2013.

Ces chiffres, qui démontrent la volonté naissante des acheteurs publics de prendre en compte la protection de l'environnement dans leurs opérations économiques, sont le fruit de nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui font aujourd'hui de la commande publique un outil important pour la protection de l'environnement.

Plusieurs textes adoptés ces dernières années attestent de la volonté d'intégrer la protection de l'environnement au sein du droit de la commande publique. Il s'agit notamment de l'objectif prôné par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui développe le concept de commande publique circulaire et incite à la prise en compte du cycle de vie complet des produits. C'est aussi l'objectif affiché par les schémas de promotion des achats publics socialement responsables, créés par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui mettent en avant le recyclage, la réutilisation des déchets et le réemploi.

L'ensemble des services du SMAV, a pleinement conscience de l'intérêt d'intégrer une telle clause au

sein des procédures de la commande publique. Par exemple, pour le marché de fourniture de conteneurs roulants, un regard particulier a été porté quant à la composition des conteneurs et aux recyclages des conteneurs usagés. Le service qui gère ce marché, s'attache à privilégier la réparation de ces conteneurs plutôt que leur remplacement par du neuf.

Bilan environnementale impression

Depuis le 1er janvier 2023, le service informatique du SMAV teste une nouvelle application. Celle-ci permet un suivi des impressions réalisées afin de dresser un bilan environnemental sur cette action. C'est un moyen ludique de prendre conscience de la consommation globale de l'établissement et d'avoir une vision sur l'impact environnemental.

Par exemple, voici le bilan environnemental pour 299 pages :

- 2,0% d'un arbre

- 2,1 kg de CO2

L'équivalent d'une ampoule de 60W allumée pendant 134,4 heures.

Par ailleurs, les imprimantes sont configurées automatiquement pour une impression en noir et blanc et recto-verso, moins consommatrice d'énergie et de ressources.

Conclusion

Le SMAV est donc un acteur privilégié sur le territoire pour propager un discours éco-responsable, notamment en ce qui concerne sa compétence principale : la collecte et le traitement des déchets. L'ambition de l'établissement est également d'accompagner ses collectivités adhérentes à la mise en place de leurs politiques liées à l'ensemble des thématiques du développement durable.

